

La religion

La Suisse est un pays chrétien mais beaucoup de personnes ont d'autres croyances religieuses. La liberté religieuse est garantie et les écoles publiques sont neutres au sujet de la religion.

La religion et l'Etat

La Suisse est un pays chrétien. Chaque canton décide de la relation entre la religion et l'État. Dans la plupart des cantons, les Églises chrétiennes sont reconnues officiellement.

Le canton du Jura reconnaît l'Église catholique romaine et l'Église réformée évangélique (protestante). Cela signifie que l'État leur donne certains droits et tâches. Par exemple, elles peuvent récolter des impôts auprès de leurs membres.

Les communautés religieuses du canton du Jura

Dans le canton du Jura, la majorité des gens sont catholiques romains (53%).

Il y a aussi d'autres chrétiens (7%) et des musulmans (2,5%).

16% des habitants se déclarent sans religion (selon les données statistiques au 31.12.2022).

La liberté religieuse

La Constitution suisse garantit la liberté religieuse. Chacun a le droit de pratiquer et d'exprimer sa religion. Personne ne peut être forcé de faire partie d'une communauté religieuse ou de participer à des activités religieuses.

Toutes les personnes ont le droit de se rassembler pour célébrer les rituels religieux et les fêtes. Aucune personne ne doit être discriminée à cause de sa religion ou de ses convictions.

La religion et l'école

L'école publique obligatoire est neutre au sujet de la religion, mais les thèmes religieux peuvent être enseignés.

Le cours « Éthique et cultures religieuses » à l'école permet de découvrir les différentes religions et les valeurs humanistes et religieuses.

Certaines communautés religieuses proposent leur propre éducation religieuse.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/canton-du-jura/la-religion